

*LISTE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE MISSILLAC*

Séance du 6 avril 2023 – 18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril, le Comité de la Caisse des Ecoles de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Président.

Date de la convocation : 27 mars 2023

Secrétaire de séance : Chatal Audrey

Présents : Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Borne Caroline, Chatal Audrey, Vignard Jean-Francois, Vaillant Marie-Claire, Florentin Sylvie, Martin Estelle, Beaussier Estelle,

Procurations : Janiaud Hélène à Florentin Sylvie

Absent(e), excusé(e) : Le Bronze Corinne, Rozier Isabelle

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de procurations :	1
Nombre de votants :	9

Délibération n° 2023-01-CDE : Compte administratif 2022 – Compte de gestion

*Retrait de Monsieur le Président au moment du vote du Compte Administratif.
Madame Borne Caroline, assure la Présidence.*

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, par 8 voix POUR, (Monsieur le Président ne prenant pas part au vote)

DECLARE que le compte de gestion 2022 se rapportant au Budget Caisse des Ecoles dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Caisse des Ecoles, en conformité avec le compte de gestion certifié exact dans ses résultats.

Délibération n° 2023-02-CDE : Budget Caisse des écoles 2022 - Affectation définitive des résultats

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat définitif 2022 du budget de la Caisse des Ecoles comme suit :

Section de fonctionnement :


Compte 002 : Reprise de l'excédent : 11 635,90 €

Délibération n° 2023-03-CDE : Finances : Budget prévisionnel 2023

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité,

APPROUVE le budget de la Caisse des Ecoles 2023 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : **38 859,50 €**

Le Président Jean-Louis MOGAN	La secrétaire de séance Audrey CHATAL
	

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 11 avril 2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril, le Comité de la Caisse des Ecoles de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Président.

Date de la convocation : 27 mars 2023

Secrétaire de séance : Chatal Audrey

Présents : Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Borne Caroline, Chatal Audrey, Vignard Jean-Francois, Vaillant Marie-Claire, Florentin Sylvie, Martin Estelle, Beaussier Estelle,

Procurations : Janiaud Hélène à Florentin Sylvie

Absent(e), excusé(e) : Le Bronze Corinne, Rozier Isabelle

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de procurations :	1
Nombre de votants :	9

Objet : Budget 2022 - Compte Administratif – Compte de Gestion

Nomenclature : 7.1.2

VU l'article L2121-31 du CGCT et la présentation annuelle par le Président du compte administratif de la Caisse des écoles.

VU l'article L.1612-12 du CGCT et la présentation annuelle des comptes de gestion établis par le comptable.

CONSIDERANT les opérations comptables de l'exercice 2022 du budget Caisse des Ecoles définitivement closes.

*Retrait de Monsieur le Président au moment du vote du Compte Administratif.
Madame Borne Caroline, assure la Présidence.*



Accusé de réception en préfecture
044-264402868-20230406-2023-01-CDE-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Après s'être fait présenter le budget Caisse des Ecoles de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des tiers, ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Comité de la Caisse des Ecoles est invité à déclarer que le compte de gestion se rapportant au budget 2022 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Le compte administratif se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
Recettes	35 449,67 €	25 614,32 €
Dépenses	35 449,67 €	23 362,54 €
Résultat de l'exercice 2021		2 251,78 €
Report exercice antérieur		9 384,12 €
Résultat cumulé 2022		11 635,90 €

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, par 8 voix POUR, (Monsieur le Président ne prenant pas part au vote)



DECLARE que le compte de gestion 2022 se rapportant au Budget Caisse des Ecoles dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Caisse des Ecoles, en conformité avec le compte de gestion certifié exact dans ses résultats.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 7 avril 2023

Le Président Louis MOGAN	La secrétaire de séance Audrey CHATAL
	

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 11 AVR. 2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril, le Comité de la Caisse des Ecoles de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Président.

Date de la convocation : 27 mars 2023

Secrétaire de séance : Chatal Audrey

Présents : Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Borne Caroline, Chatal Audrey, Vignard Jean-Francois, Vaillant Marie-Claire, Florentin Sylvie, Martin Estelle, Beaussier Estelle,

Procurations : Janiaud Hélène à Florentin Sylvie

Absent(e), excusé(e) : Le Bronze Corinne, Rozier Isabelle

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de procurations :	1
Nombre de votants :	9

**Objet : Budget Caisse des écoles 2022 - Affectation définitive
des résultats**

Nomenclature : 7.1.2

Les écritures comptables de l'exercice 2022 du Budget de la Caisse des Ecoles ont dégagé les résultats définitifs suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent de : 11 635,90 €

Accusé de réception en préfecture
044-264402868-20230406-2023-02-CDE-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

En application des règles de la comptabilité M57, il appartient au Comité de décider des modalités d'affectation du résultat de fonctionnement dégagé,

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat définitif 2022 du budget de la Caisse des Ecoles comme suit :



Section de fonctionnement :

Compte 002 : Reprise de l'excédent : 11 635,90 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 7 avril 2023

Le Président	La secrétaire de séance
Jean-Louis MOGAN	Audrey CHATAL
	

Certifiée exécutoire
compte tenu de la publication le ... 11 AVR. 2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril, le Comité de la Caisse des Ecoles de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Président.

Date de la convocation : 27 mars 2023

Secrétaire de séance : Chatal Audrey

Présents : Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Borne Caroline, Chatal Audrey, Vignard Jean-Francois, Vaillant Marie-Claire, Florentin Sylvie, Martin Estelle, Beaussier Estelle,

Procurations : Janiaud Hélène à Florentin Sylvie

Absent(e), excusé(e) : Le Bronze Corinne, Rozier Isabelle

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de procurations :	1
Nombre de votants :	9

Objet : Finances - Budget prévisionnel 2023

Nomenclature : 7.1.2

La proposition est de soumettre au vote du Comité de la Caisse des Ecoles le projet de budget pour 2023.

Le projet, présenté en équilibre, avec reprise des résultats, est le suivant :



ESSES STA :

Accusé de réception en préfecture 044-264402868-20230406-2023-03-CDE-DE Date de télétransmission : 07/04/2023 Date de réception préfecture : 07/04/2023
--

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère général	38 859,50 €	
6063 – Petit équipement	6 738,47 €	
6067 – Fournitures scolaires	27 970,48 €	
6156 - Maintenance	3 014,55 €	
616 - Assurance	111,00 €	
6262 – Frais télécommunications	1 025,00 €	
74 – Dotations et participations		27 223,60 €
7474 - Participations communes		27 223,60 €
002 – Excédent de fonctionnement		11 635,90 €
TOTAL	38 859,50 €	38 859,50 €

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité,


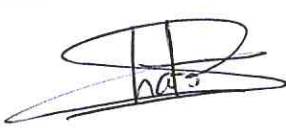
APPROUVE le budget de la Caisse des Ecoles 2023 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : **38 859,50 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 7 avril 2023

Le Président	La secrétaire de séance
Louis MOGAN	Audrey CHATAL
	

Certifiée exécutoire
compte tenu de la publication le 11 AVR. 2023